# DÉROULEMENT DE LA SENSIBILISATION

#### **Animateurs**

• Binôme ALSMT : Technique et Médical

#### Durée

• 2h

#### Organisation

- Groupe de 5 à 10 salariés volontaires
- 2 groupes par demi-journée

Les groupes

Théorie et Quizz Cas pratiques Bilan intervenants ALSMT

#### **Programme**

- Effets sur la santé
- Conseils en prévention
- Quizz
- Cas pratique en autonomie
- Échanges sur le cas pratique

#### Lieu

Au sein de votre entreprise, dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur.

### Supports pédagogiques

Chaque participant recevra un document présentant les principaux conseils au poste. Le support pédagogique présenté vous sera transmis.

#### Coût de la sensibilisation

Inclus dans la cotisation annuelle.



# Travail sur écran

Pourquoi et comment sensibiliser les salariés ?

septembre 2021

6bis rue de la Saône C S 7 1 1 0 4 54523 LAXOU Cedex Tél.: 03 83 96 39 61

www.alsmt.org





# Travail sur écran

Pourquoi et comment sensibiliser les salariés ?

# Pourquoi sensibiliser les salariés?

L'ordinateur est aujourd'hui un outil de travail incontournable. Son utilisation sur un poste inadapté peut entraîner de la fatigue visuelle, des troubles musculo-squelettiques et du stress, ce qui peut générer à plus ou moins long terme des conséquences :

- économiques pour l'entreprise (absentéisme, arrêts de travail, maladies professionnelles...),
- sur la santé des salariés (douleurs musculaires, maux de tête, troubles circulatoires, maladies professionnelles...).

## Rappel réglementaire

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (*Art. L. 4121-1*).

Après analyse des conditions de travail et évaluation des risques de tous les postes comportant un écran de visualisation, l'employeur prend les mesures appropriées pour remédier aux risques constatés (*Art. R. 4542-3*).

## Objectifs de la sensibilisation

Informer les salariés des effets sur la santé du travail sur écran.

Apprendre aux salariés à :

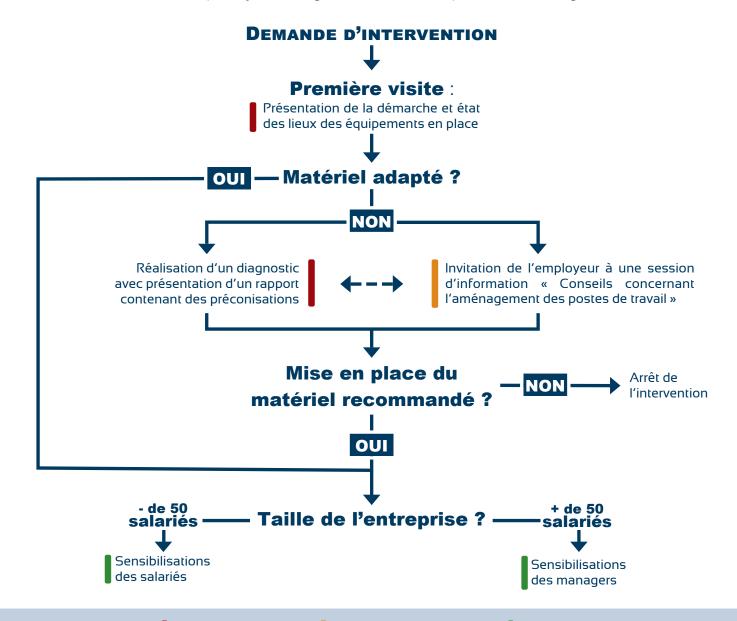
- identifier les risques à leur poste de travail,
- positionner et régler leurs équipements (siège, écrans, clavier,...) selon les recommandations.

Action réalisée par :

Technicien HSE ou AST

# CONDITIONS DE RÉALISATION DES SENSIBILISATIONS

Plusieurs pré-requis sont nécessaires pour la réalisation des sensibilisations salariés au sein de votre entreprise : Avoir l'accord du médecin du travail | Être à jour dans le paiement des cotisations | Avoir du matériel respectant les recommandations



Ergonomes avec le médecin

du travail ou l'IDEST

Technicien HSE ou AST

avec le médecin du travail ou l'IDEST